L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 19 SEPTEMBRE.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

Utica, 5 août 1868.

Messieurs : Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'une vaste assemblée, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocratique, le témoignage flatteur de l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats Unis, je déclarai que "je me trouvais par de fortes convictions pour exprimer ma reconnaissance du bon vouloir et de la bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner, de n'avoir ni recherché ni espéré cette nomination. Mon ambition était—ce que je le puis faire maintenant—de prendre une part active à la grande lutte engagée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui emportait vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Vous n'avez aussi voulu me copier des résolutions exprimées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président désigné, j'examinerai, tenant et la portée de ces résolutions me sont familières ; comme l'un des membres de la Convention, je puis en dire ce qu'elle veut. Elles sont conformes à un manifeste de vote ; je les accepte comme guides dans la lutte où nous entrons, et je m'y adhérerai, à l'avenir, de tes motifs ou en pratique, pendant que je serai revêtu d'un grand commandement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Je déclarai alors que je ne vous adressera mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer ce procédé. Je transmets donc l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas plus tôt rempli la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais éviter toute matière à discussion que le Congrès pourrissait jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement, indiquent clairement, comme je l'avais prédit que, par un changement du pouvoir politique, le peuple n'obtienne ce qu'il a droit d'avoir, un exposé sûr et précis de ce qui a été fait de l'argent qu'on a mis de côté pour payer nos dettes. Les hommes réfléchis sentent qu'il y a eu, dans l'administration des finances, des faits qu'on n'a pas laissé parvenir à la connaissance du public.

Le parti congressionnel non seulement s'est allié avec le pouvoir militaire, qui en tire employé pour passer directement sur les libertés dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue en somme dans le but avoué de faire les lois qu'il jugera à son aise en cas de nouvelles élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donc pris un congé pour s'absenter du nouveau et ses intérêts de parti le demandent.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'avait pris ainsi une attitude menaçante à l'égard de ses électeurs. Cédant à son influence, quelques unes des Etats organisés par ses agents, proposent de priver le peuple de droit de voter pour les électeurs présidentiels, et c'est pour la première fois qu'on prend l'audacieuse mesure pour détruire le droit du suffrage. A mon avis il est impossible que les hommes qui réfléchissent voient dans une pareille conduite, la preuve que ceux qui dirigent la politique du parti républicain sont mûrs par des motifs plus puissants et plus profonds que le simple désir de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils redoutent de voir certains faits dévoilés et que cette crainte les pousse à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des mesures et des organes les plus hostiles du parti républicain ont ouvertement déploré la violence des actes du Congrès et leur tendance à entretenir la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'oubli du passé et la restauration intentionnelle, sans inquiétude nous ne pouvons maintenir la foi ni l'honneur de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en faveur à une insurrection publique. La temps que nos ouvriers doivent consacrer au travail est changé par le coût des choses nécessaires à l'existence, qui ne cesse d'augmenter les exactions directes et indirectes du gouvernement ; et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, sans distinction de parti, un sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et pèsent actuellement l'industrie du pays. Cependant, en ce moment, quoiqu'il existe un pouvoir fort, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, jeté de nouveaux éléments de discorde et de violence. On a admis comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent exister sans protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes vont faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelques jours, demandaient en suppliants que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs, contrôlent aujourd'hui l'action des deux Chambres de ce même Congrès. Entre dans ces nouveaux éléments, l'esprit rempli de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme tenu en état de guerre civile les Etats d'où ils viennent, ils demandent que la majorité de ces Etats, comprenant la plus grande partie de l'intelligence de la population, soit traitée comme ennemi public, de façon qu'ils puissent maintenir leur conquête aux frais du peuple du Nord, et de sorte qu'il n'y ait au Sud ni paix ni bon ordre autres que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au bouleversement, mais encore que tous les motifs qui leur font désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et de rien. Le désir de la vengeance les porte à maintenir le Sud dans l'anarchie. Tant qu'elle existe ils sont indépendants de la volonté et des vœux de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne ils sont les dispensateurs des faveurs et des honneurs qui proviennent d'un gouvernement reppant uniquement sur la force.

Ces hommes sont aujourd'hui placés dans des positions où ils peuvent non seulement recommander l'adoption de leurs vues politiques, mais encore l'imposer. Quand on aura admis, de cette manière, des sénateurs des autres Etats du Sud, bien qu'en réalité ils n'aient pas de constituants, ils auront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, vi veut dans peut être quelques Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a conduit au résultat.

Tandis que ces chefs de la révolte rébellion se sont comme sur résultats de la guerre, et sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour leur avancement et de leur familles, et tandis qu'ils essaient, par la force de l'exemple, de ramener le peuple du Sud à l'ordre et à l'industrie qui sont depuis huit ans seulement à son bien être mais encore à la grandeur et à la prospérité de notre patrie, tous ceux qui, dans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations au milieu des masses, les dangereux positions honorifiques et lucratives, n'efforcent d'attiser les flammes auxquelles ils doivent leur élévation, et ils emploient tous les moyens pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de cet amour pour l'Union ne saurait avoir de fondement certain que dans une entière fraternelle et dans un désir commun de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la félicité de toutes les parties du pays.

Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que représentent ses actes. Ils cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi eux, qui sont réellement alarmés par l'avenir qui qui regrette les mesures extrêmes et violentes auxquelles il s'est laissé emporter. Ils entreprennent à arrêter que, bien que la conduite de leurs amis politiques fût mauvaise, leur intention était cependant bonne. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, quelles que soient ses intentions. C'est au milieu de ces malheurs pour le pays, mais encore pour le parti du gouverno, quand l'action de celui-ci est arrêtée par aucune forme d'opposition. C'a été le malheur du parti républicain que les événements des dernières années lui ont donné un tel pouvoir qu'il a pu enchaîner l'Exécutif, entraver le judiciaire, et mettre en vigueur les vues des plus impudentes et des plus violents d'entre ses membres. Quand un parti était de cette existe dans un pays, il arrive toujours que ce parti n'est pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a peut-être pas un des hommes capables qui ont aidé à former l'organisation républicaine, et qui ne l'aient, depuis trois ans, mis en garde contre ses excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses convictions relativement à ce que demandent les intérêts du pays, on, s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été repoussé des rangs du parti.

S'il en a été ainsi précédemment, que fera le parti alors cette nouvelle infusion d'hommes qui, sans le moindre respect pour les vues de ceux qui viennent de donner leurs positions, commencent leur carrière législative en demandant des armes, en prétendant que leurs Etats soient considérés comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont anxieux de dégrader le Président des Etats Unis, dès qu'ils pourront persuader au Sénat de consentir à prendre de nouveaux aides d'accusation ?

Le parti républicain est, aussi bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme qui pourra que nouvelle dégradation du pouvoir politique leur a arrêter la violence des mesures de parti et à amener la paix et le bon ordre dans le pays. L'élection d'un Président démocrate et d'une majorité démocrate des membres de la Chambre des représentants ne donnerait pas à ce parti le pouvoir de faire des changements soudains et violents, mais elle servirait à mettre un terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les meilleurs des deux partis. Le résultat consolidait très certainement à cette paisible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que le pays désire. Je suis sûr que les meilleurs hommes du parti républicain déploreront, tout autant que je le fais, l'usage que les violents qui ont soulevé ceux qui ont été récemment admis à être siégés au Congrès comme envoyés des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont eu tous doit être odieux à tout homme au jugement droit.

Je n'ai aucune espération personnelle qui puisse fausser mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quiconque a pesé et mesuré les devoirs qu'imposent les fonctions de Président des Etats Unis, ne peut manquer de se faire une idée précise des soucis et des labeurs de celui qui veut être à la hauteur de ces devoirs. Cédant à ce désir que je laisser aller au gré des courants populaires sans visée politique et sans but. Loin de là. Car, notre Constitution, tout en donnant justement la balance du pouvoir à la volonté du peuple, a pris tout naturellement des précautions qui le protéger les droits des minorités. Sa plus grande gloire est de mettre un frein au pouvoir. Elle formule et met en vigueur les maximes et les principes de liberté civile pour le triomphe desquels cet Etat, pendant tous les âges, fes martyrs de la liberté. Elle déclare le droit de cet to-yen de vivre garanti dans leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales ; que "le Congrès ne devra pas de loi sur l'établissement d'une religion ou de la libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions ou redressement de torts." Elle assure "le droit d'un jugement prompt et public par un jury impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'exercice des fonctions précédentielles, s'il n'est disposé à en accepter tous les devoirs du peuple et une façon consciencieuse, et s'il n'est pas prêt à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à soutenir la libre exercice de toute religion. Il doit dénoncer les mesures qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques ou à la religion de plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été élevé à son mandat lui apprend que nul ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt à se maintenir à un ensemble très sévères mesures et aux abus des gens pervers, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui se laissent égarer par les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attraits qui puissent égarer mon jugement quand je dis qu'il n'opère un grand changement dans l'esprit public, en masse du parti républicain est